

40

POLITIQUE, POUVOIR, ORGANISATION

Marie-Christine KESSLER

Présidente

Olivier Borraz

Gérard Coutin

Olivier Dabene

Dominique Darbon

Bernard Denni

Alain Dieckhoff

Sophie Duchesne

Guy Groux

Patrick Hassenteufel

Annette Jobert

Bruno Jobert

Pascale Laborier

Pierre Lascoumes

Patrick Lehingue

François Xavier Merrien

Christine Pina

Mireille Pongy

Annie-Claude Salomon

Frédéric Sawicki

Olivier Schwartz

Denis Segrestin

Claire Thebault

Jens Thoemmes

La section 40 réunit au printemps 2002 225 chercheurs, soit 145 CR et 85 DR qui sont affectés dans 70 unités aux statuts encore très diversifiés (5 UPR, 1 USR, 28 UMR, 16 UPRES-A, 3 URA, 1 UMS, 4 FR, 6 FRE et 6 GDR). Ses axes stratégiques reposent sur une liaison étroite et raisonnée entre la recherche théorique, l'élaboration de cadres scientifiques d'interprétation et des investigations empiriques rigoureuses. Elle entend promouvoir et valoriser des travaux apportant des contributions significatives à la fois à la production de connaissances, aux controverses qui traversent les communautés scientifiques nationales et internationales et à la pratique politique et sociale.

La création de la section 40 procédait de la volonté d'enrichir le développement autonome des sciences du politique, réalisé auparavant par la séparation de ces dernières d'un rattachement aux disciplines juridiques, en les rapprochant de la sociologie des organisations, du travail et des mouvements sociaux. On peut considérer que ce but a été atteint. C'est vrai au plan quantitatif comme en témoignent les recrutements de la commission précédente : sur les 35 recrutements effectués entre 1995 et 2000, 13 (soit grosso modo un tiers) se rattachent à la sociologie (des organisations, du travail, de l'action publique et des mouvements sociaux) et 22 (soit environ deux tiers) se rattachent aux différents champs des sciences du politique (sociologie électorale et politique,

relations internationales, politique publiques, politique comparée ou *area studies*, et théorie politique). C'est aussi vrai sur un plan plus qualitatif : le fonctionnement de la commission révèle des chevauchements continus entre sous-disciplines, et les programmes proposés par les candidats aux concours comme les travaux des chercheurs confirmés se situent fréquemment dans des perspectives qui défient désormais un classement simple par sous-disciplines et font appel à des schémas explicatifs qui doivent autant à la sociologie qu'aux sciences du politique.

À cela il faudrait ajouter qu'un nombre important et croissant de candidatures se présente à plusieurs commissions. Le couplage le plus fréquent, tant pour les candidats CR que DR, se fait entre les commissions 36 et 40, suivi par celui entre les commissions 38 et 40. Le même constat vaut pour les laboratoires de la section : c'est vrai notamment pour les grands laboratoires des « area-studies », mais aussi des grands laboratoires de sociologie.

Toutefois, une bonne interdisciplinarité ne peut s'épanouir que sur la base de disciplines scientifiques disposant de bases conceptuelles et méthodologiques solides, bien adapté à leur objet et en constant renouvellement. Les enjeux scientifiques des recherches relevant du périmètre de la commission ne peuvent donc être vus à travers le seul prisme du développement de l'interdisciplinarité tant entre les sous-champs scientifiques réunis dans la commission qu'avec d'autres disciplines scientifiques au sein comme en dehors du département SHS. Ils recouvrent aussi les conditions du renouvellement et du développement des champs disciplinaires à partir desquels cette interdisciplinarité peut se développer. Ce sont donc ces deux préoccupations qui ont structuré la présentation des enjeux scientifiques de la commission qui suit. Elle sera suivie par la discussion des conditions institutionnelles permettant de soutenir, de promouvoir et de canaliser les évolutions souhaitables.

1 – ENJEUX SCIENTIFIQUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMISSION 40

Les différents sous-disciplines et domaines de recherches de la commission ont connu d'importantes évolutions et de recompositions thématiques, qui s'accompagnent souvent des ouvertures ou hybridations interdisciplinaires.

1.1 ÉVOLUTIONS ET RECOMPOSITIONS THÉMATIQUES

La *sociologie politique*, c'est-à-dire l'analyse du politique et de l'articulation État-société par le bas, à travers l'étude du citoyen ordinaire, des groupes sociaux, des électeurs, qui constitue historiquement un des piliers de la commission, a connu une évolution considérable. En grossissant un peu, on pourrait dire qu'il y a vingt ans la sociologie politique était pour l'essentiel une sociologie (pour ne pas dire une géographie) du comportement électoral et une sociologie des partis politiques. La situation est radicalement différente aujourd'hui, aux plans quantitatif et qualitatif.

Au plan qualitatif, les objets privilégiés de la sociologie politique ont connu un profond renouvellement : d'une analyse privilégiée des comportements électoraux et des partis politiques, on est passé à l'étude de la formation (processus de socialisation politique) et de la structure de l'univers symbolique (représentations, croyances, attitudes) qui régit les comportements des individus dans la cité et structure l'univers des mobilisations politiques et leurs expressions institutionnelles (partis politiques, syndicats, associations, etc.). Parallèlement, on constate aussi un renouveau (encore à conforter) des travaux sur les mobilisations politiques et leurs expressions institutionnelles (partis, syndicats, mouvement associatif). Cette évolution exprime une diversification importante

des thèmes traités par la sociologie politique et produit naturellement aussi de nouveaux besoins d'interfaces disciplinaires encore insuffisamment assurés, d'une part avec l'étude des politiques publiques, d'autre part avec la psychologie sociale.

Toutefois cette diversification ou recombinaison thématique ne peut pas cacher qu'au plan quantitatif, la sociologie politique ne constitue plus, loin s'en faut, le domaine dominant des sciences du politique. Non seulement la sociologie électorale rencontre des difficultés pour se transmettre (pas ou peu de thèses sur le sujet, des enseignements qui ne trouvent pas leur public), entraînant un assèchement progressif et inquiétant du vivier de compétences dans ce secteur. C'est la sociologie politique dans son acception plus large qui connaît une crise des vocations qui pourrait être inquiétante pour l'avenir. Sans en faire le facteur explicatif unique, cette crise est certainement à mettre en relation avec des problèmes de formation aux méthodologies quantitatives sur lesquels nous reviendrons ci-après.

Le grand « gagnant » de la recombinaison thématique des sciences du politique est sans aucun doute le domaine des analyses des **politiques publiques**. Au plan quantitatif, c'est clairement le domaine qui s'est fortement développé au cours des dix dernières années. C'est vrai tout d'abord pour la France : les recherches sur les politiques publiques françaises dans tous les secteurs se sont considérablement accrues. Elles se situent naturellement à l'échelon national, mais depuis les lois de décentralisation, le rôle propre des collectivités territoriales dans l'émergence, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques a fait l'objet d'un nombre lui aussi croissant d'analyses. Mais c'est vrai aussi aux plans européen et international : le nombre tant des travaux comparatifs que des recherches sur les politiques publiques européennes s'est fortement accru, comme en témoignent notamment les projets des candidats des dernières campagnes de recrutement.

Cette faveur que connaissent les analyses de politiques publiques doit être mise en relation avec plusieurs éléments. D'une part,

c'est un domaine où les financements abondent relativement, tant des organismes de recherche que des diverses administrations concernées. D'autre part, ces travaux peuvent plus facilement que d'autres être le support d'une professionnalisation plus large que pour la seule université et la recherche. Enfin, l'étude des politiques publiques a certainement bénéficié d'avoir été au confluent des sciences du politique et de la sociologie de l'action organisée dont les approches respectives opposant le concept de « politique publique » à celui de « action publique » ont nourri le débat scientifique autour de l'objet et ont certainement contribué à en diffuser l'étude.

La diversification des approches et un enrichissement thématique ont accompagné cet essor incontestable des études des politiques et de l'action publique. Le stato-centrisme initial qui caractérisait le domaine et une focalisation peut-être excessive sur l'émergence de nouveaux cadres de références pour les politiques étatiques au détriment d'une analyse serrée de leurs mises en œuvre et de leurs effets sur le terrain ont laissé la place à des perspectives de recherche beaucoup plus larges et syncrétiques : elles cherchent à combiner une approche cognitive avec des approches partant davantage des conditions de leur mise en œuvre sur le terrain et, sous le vocable de « gouvernance » mettant davantage l'accent sur l'étude des configurations d'acteurs extra-étatiques qui portent cette mise en œuvre et dont les modes de coopération entre eux et avec l'appareil administratif structurent et médient les résultats des politiques. C'est dire qu'aujourd'hui, l'étude des politiques publiques constitue un authentique foyer d'interdisciplinarité au sein même de la commission. Et à condition d'accentuer encore cette ouverture et cette diversification, ce champ pourra à l'avenir être un formidable vecteur de décloisonnement de la sociologie politique, tant à l'intérieur du périmètre de la commission qu'au-delà, avec d'autres disciplines et notamment l'économie politique et la sociologie des médias.

Il y a toutefois deux domaines, pourtant au cœur des sciences du politique, qui n'ont pas connu le développement qu'ils auraient

mérité : celui de l'étude des institutions politiques, de leur structure, de leur fonctionnement, de leurs interactions et de leur évolution d'une part, celui de l'économie politique française et comparée d'autre part.

En ce qui concerne les **institutions politiques**, le constat est frappant que l'étude des politiques publiques semble avoir clairement éclipsé celle des institutions politiques qui les décident et légitiment, et celle du système politique, de ses configurations changeantes et de sa dynamique. Les raisons de cet état de fait sont certainement multiples : fermeture de ces institutions au regard empirique, manque d'intérêt, importance de l'appareil administratif dans le paysage institutionnel français, tendance à la déconstruction des institutions inhérente à la tentative de comprendre les processus politiques, et notamment l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Quoi qu'il en soit, la situation française sur ce point contraste fortement avec celle d'autres pays où les études de ce type sont très fournies, et fait que ce domaine reste largement *terra incognita* pour la recherche scientifique française. Et ce constat vaut tout autant pour les institutions politiques françaises que pour les recherches portant sur l'Union Européenne. Malgré les progrès très significatifs accomplis par la recherche française sur l'Union Européenne relevant de la commission, les spécialistes du domaine s'accordent pour dire que la production française reste malheureusement insuffisante et insuffisamment visible face à la masse des travaux anglo-saxons sur ce terrain : les théories développées autour de l'entité Europe, de sa construction et de sa dynamique restent pour l'essentiel anglo-saxonnes. S'ajoute à cela le fait que les recherches entreprises en France, à de rares exceptions près, portent toutes sur des politiques sectorielles de l'Union. Malgré des évolutions récentes, la production française actuelle n'aborde que marginalement les institutions européennes et les problèmes et processus de gouvernement qui la caractérisent.

En ce qui concerne **l'économie politique**, le constat est là aussi flagrant : hormis quelques individualités bien introduites dans les milieux de recherche internationaux, il

n'existe pas vraiment dans le périmètre des sciences politiques quelque chose d'équivalent à ce que le monde anglo-saxon appelle la *political economy*, domaine qui étudie les interactions entre politique, ordre institutionnel et économie. Le développement d'un tel domaine par nature interdisciplinaire paraîtrait pourtant urgent tant les conséquences de la mondialisation d'une part, des nouvelles conditions de fonctionnement de l'économie capitaliste d'autre part, de la construction européenne enfin, modifient de fond en comble les capacités d'intervention et de régulation des États.

L'étude des **relations internationales** a elle aussi connu un déplacement d'objet qui fait qu'on pourrait tout aussi bien parler à son égard d'une « sociologie politique des relations internationales ». Les recherches ici ne s'intéressent pas tant aux relations entre acteurs politiques, entre États ou entre États et organisations internationales qu'aux liens entre les sociétés et les pouvoirs politiques. À cet égard, deux évolutions thématiques notamment sont significatives. La première est la prise en compte de la question de l'identité dans toutes ses dimensions (ethnique, culturelle, sociale) et pas seulement politique. La seconde est la tendance à privilégier dans l'étude des relations internationales les acteurs non-étatiques et notamment les acteurs et processus transnationaux au détriment peut-être excessif des relations entre États, des processus intergouvernementaux et des logiques territoriales auxquels le mouvement de globalisation confère certainement une (nouvelle) importance et actualité. Pour positives qu'elles soient, ces évolutions ne devraient pas faire oublier les lacunes qui caractérisent les recherches en relations internationales. D'une part, la faiblesse de la réflexion sur l'économie politique internationale : celle-ci fait pendant aux lacunes déjà constatées plus haut au plan français et européen et contraste ici aussi avec le développement très important que connaît cette réflexion au plan international et notamment anglo-saxon. D'autre part, l'insuffisant développement d'une théorie politique des phénomènes nouveaux qu'on observe au plan international, et notamment sur le phénomène national, sur les minorités nationales et

la gestion de la diversité ethnique et culturelle au sein et entre les sociétés. Enfin, une insuffisante inscription des réflexions comparatives et transversales dans la connaissance approfondie de terrains spécifiques, entraînant un affaiblissement général des connaissances sur certaines régions du monde.

L'observation du domaine des *area studies* converge vers un constat similaire : on y voit un recentrage thématique sur des problématiques générales et les objets classiques des sciences politiques, au dépens d'une approche dite par le bas des sociétés qui, dans une perspective plus anthropologique mettait l'accent sur les spécificités de chaque aire et chaque pays étudiés. Ce recentrage renforce la réflexion politique comparative au sein même du domaine, mais pourra aussi nourrir le dialogue bien nécessaire avec la science politique française. Mais il comporte aussi un corollaire moins souhaitable et déjà signalé plus haut, à savoir l'affaiblissement sensible de l'inscription sur le terrain des recherches dans ce champ. Si on ajoute à cela le vieillissement des chercheurs actifs dans ce domaine et l'insuffisant renouvellement du vivier lié aux temps de formation particulièrement longs qui y sont nécessaires, le constat s'impose d'un affaiblissement tendanciel de ce secteur traditionnellement fort des sciences du politique. Cette évolution est inégalement avancée, mais arrive au point critique pour certaines zones qui sont pour ainsi dire orphelines, ne trouvant plus en France de spécialistes attirés.

La *sociologie du travail et de l'organisation*, de son côté, a aussi connu des réorientations importantes concernant à la fois ses objets et ses problématiques centrales. La première qui est déjà ancienne et qui ne s'est pas démentie, concerne la thématique de l'emploi qui s'affirme au détriment de celle classique du travail. La seconde, déjà ancienne elle aussi, mais fortement accentuée ces dernières années, porte sur la thème de l'organisation : l'étude des organisations (des entreprises) a cédé la place à l'étude de l'action dans les organisations et plus largement à l'étude de processus d'échange, de coordination et de formatage à travers lesquels les ensembles organisés se constituent et se maintiennent.

Derrière ces réorientations et liées à elles, on voit apparaître de nouvelles interrogations autour de la construction et du fonctionnement des marchés de produits. De manière générique, on pourrait parler de la constitution d'une sociologie économique de la coordination et des échanges, ou encore d'une sociologie des équipements de la coordination et de l'échange (procédés techniques, outils de gestion, instruments de mesure, etc.). Celle-ci se développe en interaction forte avec l'économie, puisqu'elle porte l'interrogation sociologique au cœur même de l'activité et du raisonnement économique. Au lieu de se contenter de souligner et démontrer l'encastrement social de l'économie, elle montre en effet comment les comportements économiques utilitaires sont socialement construits à l'aide d'un ensemble d'équipements dont on peut analyser la genèse et les logiques.

De manière plus générale, ces réorientations vont de pair avec un renforcement de l'interdisciplinarité. La sociologie du travail et de l'organisation participe ainsi d'une communauté scientifique de référence fortement interdisciplinaire, où se retrouvent l'économie, mais aussi la gestion, la sociologie des sciences et techniques (dont le laboratoire fondateur a d'ailleurs récemment intégré le périmètre de la commission), les sciences de l'ingénieur et *last but not least* les sciences de l'information et de la communication (STIC). Cette interface avec plusieurs disciplines voisines est d'autant plus vigoureuse qu'elle bénéficie d'un début d'institutionnalisation dans le cadre d'un GDR qui réunit des laboratoires des sections 37 et 40.

Ces réorientations ont naturellement aussi une contrepartie. En particulier, on peut penser qu'en mettant l'accent comme elles le font sur les processus et sur les problématiques transversales, les recherches perdent le repère des objets (le travail, l'entreprise, l'organisation). De sorte que les objets et questions classiques du domaine sont délaissés alors qu'ils mériteraient probablement d'être ré-instruits et re-problématisés à la lumière des transformations de nos sociétés. Il en va ainsi de la question du travail et du vécu subjectif du travail qui est sans doute sous-recherché actuellement. Il en

va ainsi aussi des problèmes soulevés par les nouvelles formes d'organisation comme par la modernisation et la rationalisation des entreprises. Il en va de même pour le problème des relations professionnelles qui, à quelques rares exceptions près, sont quasiment absentes de l'agenda de recherche du champ, alors qu'elles pourraient et devraient au contraire constituer un objet privilégié de coopération interdisciplinaires entre sociologues et politologues.

1.2 LES LIMITES

Les recompositions thématiques retracées ci-dessus ainsi que les interfaces et les orientations interdisciplinaires entretenues et développées au sein et en dehors du périmètre de la commission témoignent de la grande vitalité dont ont fait preuve les disciplines scientifiques et les domaines de recherche réunis dans le périmètre de la commission. Ce diagnostic globalement positif doit toutefois être nuancé quelque peu par les considérations suivantes.

La **première considération** a trait à la **stagnation des approches quantitatives et modélisantes** dans le périmètre de la commission. Autant les approches qualitatives, cliniques, compréhensives bâties sur des entretiens, des analyses documentaires et adonnées à un style argumentaire littéraire ont fait l'objet d'un effort de renouvellement important tant en sociologie qu'en sciences du politique, autant on observe une certaine stagnation ou routinisation de l'usage des méthodes quantitatives et de leur enseignement (et ce alors que dans le monde anglo-saxon l'innovation en la matière est relativement importante). Cette situation, déjà sensible il y a quatre ans, s'est encore accentuée au cours des dernières années.

La perte de compétence collective, qui va de pair avec une crise de vocations dans le domaine de la sociologie électorale et des comportements politiques a déjà été soulignée plus haut. Mais on pourrait en dire autant de la science politique : comparativement à la scène anglo-saxonne où les travaux modéli-

sants dans une approche du **rational choice** dominant largement et où par conséquent la connaissance et l'utilisation de méthodes mathématiques de formalisation et de modélisation sont bien répandues, la scène scientifique française se caractérise par l'absence quasi totale de travaux de ce type, et par l'ignorance, voire le dédain de cette approche et de la boîte à outils méthodologiques. La même remarque pourrait encore être faite à propos de la sociologie des organisations et de la sociologie économique : les derniers développements dans ce domaine dans le monde anglo-saxon, et notamment nord-américain, se caractérisent par la montée de l'analyse de réseaux qui elle aussi repose sur l'utilisation de modèles mathématiques et de méthodes quantitatives encore peu connus et encore moins répandus en France.

Comparativement à la scène scientifique américaine, où notamment les jeunes chercheurs en vue font preuve d'une grande aisance et d'une grande souplesse pluriméthodologique, pour ne pas dire d'un grand syncrétisme méthodologique, cette tendance vers la mono-méthodologie en France est frappante en même temps qu'inquiétante.

Elle est inquiétante d'abord parce que naturellement elle ne facilite pas l'insertion des recherches françaises dans les forums et les débats internationaux, voire peut à terme la menacer d'une perte de crédibilité et d'une certaine provincialisation. Certes, il n'est pas nécessaire de singer à tout prix toutes les évolutions (avec leurs excès indéniables) de la scène scientifique américaine pour faire des travaux intéressants et utiles et pour acquérir une stature internationale. Toutefois, la méconnaissance et le dédain n'ont jamais constitué des réponses adéquates en la matière : c'est l'argumentation fondée sur une connaissance des méthodes critiquées qui peut convaincre et pousser au progrès.

Mais cette tendance est inquiétante surtout pour une deuxième raison : c'est qu'elle renvoie à des incompétences tout autant qu'à des choix explicites et conduit ainsi peu à peu à une réduction thématique et substantive des

recherches : finissent par n'être traités et considérés comme intéressants que les problèmes ou questions susceptibles de pouvoir être travaillés avec la panoplie méthodologique maîtrisée.

La solution à ce problème n'est pas simple et suppose notamment des inflexions dans les programmes de formation des écoles doctorales. Mais le problème doit être posé, car une plus grande diversité méthodologique est nécessaire pour enrichir l'éventail des recherches dans le périmètre de la commission et accroître son audience au plan international.

La **deuxième considération** concerne **les limites auxquelles se heurtent les recherches sur l'international et les aires culturelles** qui a pour conséquence une autre progressive et insensible perte de compétence qui a terme peut être inquiétante : celle de la connaissance des autres pays et zones géographiques. Il est probablement déraisonnable pour la commission ou le département SHS de vouloir maintenir une couverture exhaustive des zones géographiques du monde par ses chercheurs. Mais en même temps le lent délitement de sphères d'expertises géographiques et politiques que l'on peut observer n'est certainement pas souhaitable de manière générale. Certes, des recherches sur d'autres pays ou sur des aires culturelles sont conduites au CERI, à l'EHESS, dans divers IEP ou universités de province (CEAN, IREMAM et d'autres). Grâce à ces centres, la France dispose de quelques spécialistes de grande qualité dans le domaine des études africaines, dans les recherches sur les mondes arabe et musulman, sur l'extrême Orient, sur le sous-continent indien et sur quelques pays européens dans lesquels des centres de recherches ont été créés avec pour ambition de former de futurs spécialistes. Mais cela ne doit pas faire oublier le fait inquiétant que la relève n'est pas réellement assurée : les DEA sont souvent en perte de vitesse, les doctorants sont peu nombreux (les investissements particulièrement lourds qui sont nécessaires en termes de langues et de terrain en rebutant plus d'un) et les recrutements au CNRS ont été peu nombreux. Il s'en suit que certaines zones géographiques sont tombées en déshérence pour ce qui concerne des recherches

en sociologie ou en sciences politiques : on manque par exemple cruellement de travaux sur certains pays européens, la couverture des pays d'Amérique Latine est quasiment inexistante, et les sphères de compétence traditionnelles sur le Maghreb, voire sur l'Afrique Noire s'affaiblissent, processus caché pour le moment par l'excellence de certains travaux sur ces zones. En l'occurrence, quelques arbres auraient ici tendance à cacher la forêt. Apparaît ici la nécessité d'une réflexion de fond sur l'intérêt des différentes régions du monde ainsi que sur les voies et moyens notamment institutionnels de maintenir et construire de telles expertises.

La **troisième considération** concerne **deux interfaces disciplinaires à promouvoir et à développer**. D'une part **l'interface avec l'histoire**. Ici les lacunes sont réelles. Elles se rencontrent dans les *area studies* : l'histoire des diverses zones géographiques est très négligée. Mais les autres domaines thématiques de la commission sont également concernés : la socio-histoire, l'histoire politique, l'histoire administrative et l'histoire diplomatique pourraient utilement compléter les travaux menés dans le périmètre de la commission. La création d'un GDR réunissant notamment historiens du xx^e siècle et chercheurs de la commission pourrait être un premier pas pour favoriser une meilleure coopération interdisciplinaire.

D'autre part, équilibrer et élargir **l'interface avec l'économie**. Celle-ci se développe au plan microéconomique, entre sociologues, gestionnaires et économistes de l'entreprise. Mais cette interface est beaucoup moins développée au plan macro-économique : est ici visé l'insuffisant développement des travaux d'une *political economy* encore à bâtir en France, mais aussi l'insuffisante rencontre des courants qui en sociologie, en sciences politiques et en économie s'intéressent aux régimes d'intervention de l'État et aux modes de régulation politique des régimes économiques. Les instruments intellectuels d'un tel rapprochement existent et sont même particulièrement propices en France : qu'on pense aux acquis de l'école de la régulation en économie ou des économistes des conven-

tions ou les progrès de l'analyse sociologique des activités économiques. Il faut maintenant créer les conditions institutionnelles pour ce dialogue interdisciplinaire qui enrichira chacune des parties prenantes et donnera plus de pertinence aux travaux poursuivis par chacune d'elles.

La **dernière considération** concerne la construction d'une **interface satisfaisante entre les travaux menés dans le périmètre de la commission 40 et le large domaine des sciences de l'ingénieur** et notamment le complexe, maintenant déclaré prioritaire, des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC). Reflétant une conception plus générale au sein du CNRS sur les relations entre sciences sociales et sciences dites « exactes » ou « dures », la manière actuelle d'envisager cette collaboration interdisciplinaire n'est en effet guère satisfaisante : elle tend à conférer aux sciences sociales un rôle simplement ancillaire pour étudier les usages des technologies une fois constituées et pour comprendre, voire aider à construire leur acceptabilité sociale. Une telle conception de l'apport subordonné des sciences sociales ne correspond plus à la pratique sociale qui se répand dans les entreprises, voire les administrations. La sociologie des sciences et techniques comme la sociologie du travail et de l'organisation n'apparaissent plus en effet dans beaucoup de cas (conduite de projets industriels, programmes de recherche) comme le simple lieu de la mise en évidence des contraintes socio-économiques pesant sur les projets. Elles se retrouvent au contraire beaucoup plus en amont au cœur de la structuration de ces projets, capables de construire une capacité réflexive sur les dynamiques et mécanismes mêmes de la conception et par là capables de contribuer à la conception des technologies et à leur transformation par les usages mêmes. C'est cette pratique qui peut et doit présider à la construction de l'interface nécessaire et prioritaire entre STIC et les disciplines oeuvrant dans le périmètre de la commission.

2 – ENJEUX INSTITUTIONNELS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMISSION

Le développement des disciplines dans le périmètre de la commission n'est pas seulement une question de thématique de recherche, ou du développement d'ouvertures interdisciplinaires, même si ces questions sont naturellement d'une grande importance. Il dépend aussi de la manière dont seront traités un certain nombre de questions et d'enjeux institutionnels auxquels est consacré le reste de ce rapport. Ils sont au nombre de quatre.

2.1 LA PRATIQUE DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

L'interdisciplinarité permettant à des chercheurs SHS de construire une œuvre commune avec des savants appartenant à d'autres disciplines n'est pas une nouveauté. Comme nous l'avons montré, les enjeux disciplinaires ont poussé de plus en plus les chercheurs dans le périmètre de la commission à se confronter à des disciplines connexes ou parfois plus lointaines. Certains chercheurs relevant de notre commission ont fait des efforts considérables, comme Claude Gilbert dans le cadre du programme risque ou Alain Ehrenberg ou Michel Setbon dans le domaine de la santé. Mais le vivier disponible de chercheurs en sciences sociales aptes à mener de telles démarches est très restreint et l'expérience de l'évaluation au sein du Comité National montre que cette interdisciplinarité se heurte souvent à des obstacles pratiques susceptibles de remettre en question les meilleures volontés des individus et des institutions.

Ces difficultés tiennent tout d'abord à des problèmes de gestion des carrières. En effet, l'interdisciplinarité ne peut être portée d'abord par de jeunes chercheurs qu'on affecterait, dans une

perspective de fécondation croisée, dans des laboratoires relevant d'un autre champ disciplinaire. L'expérience montre en effet que la construction de telles confrontations interdisciplinaires exige non seulement du temps et des investissements personnels considérables, mais aussi des personnalités scientifiques confirmées qui seules possèdent la nécessaire légitimité scientifique.

Mais ces difficultés touchent tout autant l'évaluation des équipes, des chercheurs ou des projets. Et cela sur trois plans. Le premier est la nécessité dans laquelle se trouvent tous ceux qui s'engagent dans des perspectives pluridisciplinaires, de valoriser ce travail autrement que dans des canaux disciplinaires (et notamment par des publications dans des revues généralistes) : les difficultés de valorisation interdisciplinaires sont réelles. Le deuxième facteur tient à la difficulté matérielle d'organiser des évaluations croisées mobilisant des représentants de plusieurs disciplines : les futures commissions interdisciplinaires répondront peut-être partiellement à cette difficulté, à condition toutefois de ne pas s'enliser dans des considérations de rapports de force stériles et de développer leurs propres instruments d'évaluation. On peut cependant regretter que la section 40 ne soit incluse dans aucune des commissions interdisciplinaires actuellement à l'étude.

Le troisième facteur tient dans la différence de nomenclature des instances d'évaluation du CNRS et des universités : en l'état actuel des choses, le Comité national rencontre des difficultés lorsqu'il doit évaluer des équipes, des chercheurs ou des projets relevant de structures CNRS mais s'inscrivant dans des champs disciplinaires institutionnalisés à l'Université de manière différente.

2.2 L'OUVERTURE SUR L'INTERNATIONAL

L'impératif de l'ouverture sur l'international de la recherche française est aujourd'hui un article de foi, et s'impose tout particulièrement

aux disciplines relevant de notre commission pour lesquelles la dimension comparative est centrale. Pour elles, il ne peut y avoir ni autarcie ou repliement sur l'hexagone, ni sur le plan des idées et des méthodes, ni sur celui des individus ou des institutions, ni naturellement sur celui des financements qui, à l'avenir, se trouveront surtout hors de France.

Des efforts notables ont déjà été réalisés, en associant le CNRS à la gestion des instituts de recherche à l'étranger, et en développant les accords nombreux avec l'étranger. Mais force est de constater que cette ouverture, qui est particulièrement nécessaire pour les disciplines relevant de la section 40, n'est pas encore suffisante. Le petit nombre de laboratoires relevant de la commission qui se sont lancés dans l'aventure des financements européens, est à cet égard significatif. Une plus grande ouverture dans ce domaine se heurte notamment à plusieurs obstacles.

Le premier est à chercher dans les modes de financement de la recherche en France. Depuis la disparition du CORDES, il n'existe pas en France d'agence généraliste de financement comparable à la Deutsche Forschungsgemeinschaft ou au Social Science Research Council, qui permettrait de trouver les contreparties françaises pour les financements des recherches en partenariat avec des centres de recherche à l'étranger. Il s'ensuit que souvent la participation initiale de chercheurs français à un colloque qui doit donner naissance à de tels consortiums de recherche ne peut être poursuivie faute de possibilité de trouver le financement des frais de personnel et de fonctionnement pour le volet français. Cela est particulièrement pénalisant pour la préparation des soumissions aux appels d'offres européens qui demande beaucoup d'opérations et d'échanges préalables, donc des missions, des assistanats de recherche, des rédactions préalables. De même, les moyens financiers et administratifs manquent pour bon nombre de manifestations, ou, s'ils ne manquent pas, sont extrêmement lourds à mobiliser.

Le deuxième obstacle est d'ordre administratif et vient renforcer le premier. Dans le périmètre de la section 40, en effet, seuls les

très gros laboratoires ont pour l'instant la surface nécessaire pour préparer un dossier susceptible de concourir avec succès pour des financements européens. En effet, la lourdeur des procédures à suivre, l'investissement scientifique et administratif nécessaires, rebutent souvent les candidats potentiels, peu aidé sur le plan administratif. Ici, le CNRS devra accroître et mieux ajuster l'assistance portée aux laboratoires : le projet annoncé par la direction SHS de création d'une structure d'aide à la constitution de dossiers européens devra être menée à bien rapidement.

Le troisième obstacle est une conception trop étroite de la francophonie. La légitime défense de la langue française ne doit pas aboutir à décourager nos collègues à s'exprimer et à écrire leurs articles en anglais. De même, les revues scientifiques françaises importantes devront accepter de publier des articles en anglais si elles veulent accroître leur audience à l'étranger. Enfin, la défense de l'originalité de la recherche française ne doit pas déboucher sur une fermeture crispée vis-à-vis des nouveautés venant de l'étranger : une ouverture raisonnée sur des thématiques en vogue à l'étranger doit au contraire être recherchée, sans pour autant singer sans esprit critique les modes internationales ou anglo-saxonnes. Un grand effort de formation permanente serait ici nécessaire pour mieux armer les chercheurs français : un renforcement des possibilités de suivre des stages linguistiques à l'étranger, notamment pour l'anglais, ou la formation à la rédaction en anglais et aux méthodes de présentation nécessaires à l'accès aux grandes revues anglo-saxonnes pourraient constituer quelques axes de travail utiles. Il serait utile de le compléter par un système d'aides à la traduction des ouvrages ou articles les plus significatifs, à l'image de ce que fait la *Revue Française de Sociologie* dans son numéro annuel en anglais.

2.3 LA VALORISATION

Comme pour le CNRS dans son ensemble, et dans le domaine des sciences sociales en particulier, la valorisation continue d'avoir

un statut très ambigu dans le périmètre de la commission. La philosophie officielle y est favorable, mais en même temps, cette activité continue de souffrir d'une mauvaise réputation scientifique par manque de définition.

Toutefois, et si on exclut les questions de diffusion des résultats scientifiques en France et à l'étranger, la valorisation dans les disciplines relevant de la commission peut prendre deux formes principales.

D'une part, la création d'outils d'analyse pour l'étude des réalités politiques, économiques, sociales ou la mise au point d'un système de recueil ou de traitement de données statistiques ou bibliographiques et qui peuvent être mis à la disposition des entreprises ou des administrations : on peut citer ici les résultats de recherche du CIDSP, du LASMAS, du CEVIPOF et naturellement du futur Centre Quételet. Cette forme de valorisation demande de forts investissements en personnel, en matériel et en financements auxquels le CNRS doit participer. Elle intervient sur un marché où se trouvent aussi des institutions publiques et parfois privées importantes : INSEE, INED, Instituts de sondage, etc.

D'autre part, la recherche contractuelle, en réponse à des demandes sociales, politiques, économiques ou administratives clairement exprimées et ayant des retombées concrètes sur le terrain. Ce cas de figure est très fréquent dans les domaines thématiques couverts par la section 40, où des expertises individuelles et collectives sont très souvent demandées à des chercheurs et des laboratoires de sociologie ou de sciences politiques qui sont nombreux à être en relation constante avec divers ministères, les collectivités territoriales, les entreprises. Cette forme d'expertise peut aller jusqu'à une délégation à plein temps dans un service administratif.

C'est cette deuxième forme de valorisation qui a le plus de mal à se répercuter dans l'évaluation des chercheurs et dans la gestion de leur carrière. Le temps souvent long nécessaire pour faire passer le résultat d'une recherche dans la pratique d'un secteur concerné, l'impossibilité de traduire en publications dans des revues

scientifiques les résultats des travaux menés dans cette perspective constituent autant de handicaps pour le développement de la valorisation et de la diffusion de l'esprit et des acquis scientifiques dans des secteurs non académiques. Il est indéniable que le CNRS en général, et la section 40 en particulier, doivent poursuivre leurs efforts pour acclimater réellement la valorisation dans leur fonctionnement.

2.4 PRÉPARER LA RECHERCHE DE DEMAIN

La création d'un vivier de *postdoc*

Avec le recul, la création des allocations de recherche et la réforme des doctorats ont constitué des contributions fondamentales pour le développement et la professionnalisation de la recherche en sciences sociales. Tout d'abord, pour les laboratoires qui ont su utiliser cette ressource, les doctorants-allocataires ont été une extraordinaire source de dynamisme et de renouvellement des programmes et thèmes de recherche. Encore aujourd'hui, ils permettent aux laboratoires de se constituer rapidement une masse critique autour de thèmes de recherche jugés prioritaires : ils leur fournissent ainsi les ressources humaines pour traduire leur stratégies de recherche dans la réalité. Mais outre cette indéniable contribution au dynamisme scientifique des disciplines relevant de la commission, l'institution des doctorants-allocataires a eu des effets plus indirects mais non moins importants, sur deux autres plans. D'une part, elle a permis de flécher un parcours de formation et d'apprentissage qui a produit une unification progressive et une professionnalisation accrue des chemins d'accès à la profession de chercheur. À son tour, cette constitution d'un vivier professionnel plus calibré et donc relativement plus homogène et plus comparable a grandement contribué au décloisonnement et à la fluidité

de l'espace professionnel de la recherche en sciences sociales. De sorte qu'aujourd'hui les doctorants ont commencé à circuler plus facilement entre les laboratoires de recherche, entraînant avec eux des échanges croissants entre leurs lieux d'affectation.

Toutefois, pour pouvoir porter pleinement ses fruits, cette institution du doctorant-allocataire a maintenant besoin d'être complétée par un second étage, des positions *postdoc* dans les laboratoires en France. Tous les docteurs ne désirent pas, et c'est heureux, embrasser une carrière académique. Cette tendance est naturellement à encourager pour au moins deux raisons. D'une part, parce qu'il serait illusoire de constituer des cohortes dynamiques et suffisamment diversifiées pour les seuls débouchés académiques, et d'autre part parce qu'il est important de faire progresser la reconnaissance par des milieux professionnels plus larges de l'utilité d'une formation par la recherche. Mais cette tendance pose de manière aiguë le problème de la valorisation des résultats de la thèse qui ne se fait pas ou très mal dans les conditions actuelles où la durée des allocations ne correspond que rarement à la durée réelle d'une thèse de qualité même menée sans perte de temps.

La création de positions de *postdoc* est annoncée. Cette politique est bonne et doit à tout prix être maintenue et développée. Comme le souligne le rapport de la Cour des Comptes de 2000, « *la présence dans les laboratoires de recherche de postdoctorants qui n'ont pas nécessairement vocation à être ultérieurement recrutés dans la fonction publique en tant que chercheurs, est un des facteurs clefs de la compétitivité de la recherche d'un pays.* » Ce qui est vrai pour les sciences dites exactes l'est pour une fois tout autant pour les sciences sociales. Il est certain que l'existence d'un vivier de postdoctorants bien formés permettrait une bien meilleure valorisation des recherches entreprises pour le doctorat et accroîtrait grandement la productivité et le dynamisme des laboratoires de recherche de nos disciplines.

Cette politique toutefois ne portera pleinement ses fruits que si un certain nombre de règles simples clarifiant les conditions d'attribution, d'affectation et de fonctionnement de ces *postdoc* sont définies

Tout d'abord, il importe de définir des postes temporaires d'une durée maximale de deux ans sans possibilité de prolongation ou de renouvellement sur place : tout au plus peut il ou elle postuler pour une deuxième bourse de *postdoc* dans un autre laboratoire.

Ensuite, il faut imposer une limite d'âge et une clause de mobilité. Aucun docteur ne doit pouvoir espérer obtenir une position de *postdoc* là où il ou elle aura réalisé sa thèse, et aucun docteur ne doit pouvoir espérer obtenir un renouvellement de son *postdoc* là où il a fait son premier *postdoc*. L'âge de 35 ans révolu dans l'année devrait être le seuil au-delà duquel il n'est pas possible de bénéficier d'une position *postdoc*.

Ensuite, en ce qui concerne le mode d'affectation des *postdoc* : les laboratoires recevraient directement une dotation de positions *postdoc*, à charge pour eux de recruter les docteurs en respectant d'une part une procédure de recrutement à créer et qui inclurait notamment les règles de mobilité énoncées ci-dessus et d'autre part, une proportion de docteurs étrangers. Utilisant nécessairement une partie de leurs positions de *postdoc* pour recruter de jeunes docteurs à l'étranger, les laboratoires pourraient ainsi mieux que toute initiative centralisée initier et développer des courants d'échange avec des centres de recherche à l'étranger.

Enfin, les dotations de positions *postdoc* seraient affectées aux laboratoires sur programme pour une période de cinq

ans, au bout de laquelle une évaluation doit précéder le renouvellement de la dotation.

Précisons pour finir que cette politique pourra utilement être accompagnée d'une révision de la politique de recrutement des CR en vue d'une augmentation du nombre de postes de CR1 mis au concours. À terme, cette révision pourrait rendre opportune la fusion des catégories CR2 et CR1, ce qui nécessiterait un changement de statut.

Le fléchage

Dans l'ensemble, la commission n'est pas favorable au fléchage des postes. L'expérience des sept dernières années n'est en effet guère encourageante en la matière. Ils segmentent trop les domaines et diminuent la compétition, et donc la qualité des candidats, et ils ont rarement eu l'effet incitatif voulu. Pour éviter les dérives de ce système, il serait souhaitable que :

– le fléchage devienne un instrument de négociation entre la direction SHS, les sections du Comité National et les laboratoires. C'est en effet à leur niveau que peut s'élaborer une stratégie scientifique qui donne une réalité aux effets de pilotage recherchés par le mécanisme du fléchage ;

– le fléchage tienne compte de temporalités de la production de thèses et donc de candidats crédibles. L'effet incitatif ne peut jouer que si le fléchage se fait quelques années en amont pour permettre l'orientation d'allocataires de recherche sur les domaines faisant l'objet d'un fléchage. Faute de quoi les postes fléchés produiront toujours des effets d'aubaine plus qu'une orientation réelle.